Master Droit de la santé – Parcours : Comparative health law

DROIT, ECONOMIE, GESTION

Présentation

La spécialité « Droit comparé de la santé / Comparative health law » est co-habilitée avec deux autres universités étrangères également leader en droit de la santé : l'Université de Neuchâtel (Suisse) et King's College de Londres (Royaume-Uni) dans le cadre d'une convention signée en mars 2016 entre les 3 partenaires. Cette spécialité vise à permettre à des étudiants juristes d'accéder à une formation leur offrant une vision comparée du droit de la santé. Il s'agit d'un diplôme bilingue français-anglais.

Ce Master bilingue français-anglais répond à une nécessité de former des juristes aptes à travailler efficacement dans le cadre de cette coopération internationale accrue. Il permettra d'ouvrir les portes aux étudiants de toutes les professions juridiques relatives au droit de la santé tant au niveau national, qu'européen et international.

La mise en commun des ressources académiques de ces trois Universités permet d'offrir un Master en droit comparé de la santé d'une qualité probablement inégalable. Les étudiants qui suivront ce Master bénéficieront ainsi d'un enseignement du plus haut niveau, dispensé en français et en anglais, qui leur permettra d'appréhender d'autres systèmes juridiques et d'autres systèmes de santé publique. A travers les semestres passés successivement à Paris, Neuchâtel et Londres, ils auront en outre l'opportunité de découvrir d'autres cultures et d'acquérir l'ouverture d'esprit et la flexibilité indispensables à l'avancement d'une carrière dans le monde professionnel actuel.

Ce programme universitaire fait partie de la Graduate School Society & Health d'Université Paris Cité, liant des cours de master et doctorat à des laboratoires de recherche de pointe. La Graduate School offre des formations en sciences humaines et sociales, avec une approche de recherche diversifiée pour étudier le système de santé. En savoir plus >

OBJECTIFS

Les orientations scientifiques de la spécialité « Droit comparé de la santé » ont pour ambition d'asseoir une culture juridique comparée de droit de la santé sur des bases théoriques solides, enseignées dans trois universités ayant développé un secteur de compétence important en droit de la santé ou en éthique (King's College) et d'appréhender de manière opératoire des questions juridiques propres aux interventions et missions du juriste en droit de la santé dans un monde globalisé.

A l'issue de la formation, les diplômés de la spécialité master comparative health law auront acquis une bonne connaissance de l'environnement international de la santé et des systèmes de santé étrangers leur permettant de mener des analyses comparées sur des problématiques spécifiques du droit de la santé. Ils auront en outre acquis des compétences linguistiques leur permettant d'être des juristes opérationnels en droit de la santé aussi bien en langue anglaise qu'en langue française.

COMPÉTENCES VISÉES

A l'issue de la formation les étudiants juristes de la mention doivent avoir acquis les compétences suivantes :

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 03 octobre 2024

- aptitude à la conception et à la rédaction de notes de synthèse et de consultations sur des thématiques de leur spécialité

- aptitude à la conception de dossiers d'actualités ou d'études thématiques

- aptitude à la rédaction de contrats dans les domaines de leurs spécialités

- aptitude au travail rapide de recherches documentaires, législatives, de doctrine et de jurisprudence

- maîtrise de l'argumentation orale et du débat juridique contradictoire (jeux de rôles à travers des exercices de plaidoiries)

- maîtrise de l'expression en public

- aptitude à mener une négociation

- aptitude au travail en groupe

- aptitude à mener une recherche approfondie sur des questions de droit de la santé

Programme

ORGANISATION

La spécialité « Droit comparé de la santé / Comparative health law » est organisée sur les 4 semestres avec des enseignements dont la spécialisation est non seulement progressive mais tient compte également des spécificités et des points forts des universités (par ex. enseignement des produits de santé à l'Université Paris Descartes, enseignement de la bioéthique au King's College et enseignements du dopage ou du droit des progrès scientifiques à l'Université de Neuchâtel).

Les enseignements du 1er semestre sont dispensés à Paris, les enseignements du second semestre sont dispensés à Neuchâtel. Les enseignements du troisième semestre sont dispensés à Londres. Pour le quatrième semestre, l'étudiant est tenu de rédiger un mémoire.

STAGE

Stage : Optionnel

Admission

Etudiants

Responsable entreprise

Salarié - profession libérale

PRÉ-REQUIS

En Master 1 = Licence ou autre BAC+3 ou validation d'acquis personnels et professionnels (VAPP D. 23/08/1985) ou validation d'acquis de l'expérience (VAE Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002).

En Master 2 = Master 1 ou autre BAC+4 ou validation d'acquis personnels et professionnels (VAPP D. 23/08/1985) ou validation d'acquis de l'expérience (VAE Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002).

Le M1 CHL international est-il un pré-requis ?

Droits de scolarité :
Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que les étudiants seront amenés à payer les droits d'inscription afférents à chaque Université partenaire. A titre indicatif, les années passées les droits inscription étaient de cet ordre :

- entre 400 et 500 euros pour l'Université de Paris

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 03 octobre 2024

- entre 700 et 800 CHF (franc Suisse) pour l'Université de Neuchâtel

- environ 3 500 livres pour King's College à Londres (tarif préférentiel résultant du partenariat)

Les droits d'inscription nationaux sont annuels et fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. S'y ajoutent les contributions obligatoires et facultatives selon la situation individuelle de l'étudiant.

Des frais de formation supplémentaires peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations ici.

Et après ?

POURSUITES D'ÉTUDES

En Master 1 = Possibilité d'intégrer le M2 CHL ou un autre M2

En Master 2 = Les étudiants peuvent souhaiter s'orienter dans le secteur de la recherche afin de réaliser une thèse de doctorat spécialement dans le domaine du droit de la santé.

Poursuites d'études à l'étranger
Après le M1 =

- Imposée dans le cas de la continuité en M2 CHL car le S3 se déroule au King's College à Londres (Royaume Uni).

- Si une autre voie que celle du M2 CHL est privilégiée, la poursuite d'études à l'étranger est possible.

Après le M2 =

Possible selon les choix personnels de l'étudiant

PASSERELLE

En Master 1 = Il existe des **passerelles** au sein des différents masters de droit de l'Université Paris Descartes permettant à un étudiant ayant fait un M1 dans une autre mention de pouvoir candidater dans les spécialités des M2 droit de la santé.

En Master 2 = Fin du cursus ou candidature à un autre M2

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

A l'issue de la formation, les diplômés de la spécialité master comparative health law auront acquis une bonne connaissance de l'environnement international de la santé et des systèmes de santé étrangers leur permettant de mener des analyses comparées sur des problématiques spécifiques du droit de la santé. Ils auront en outre acquis des compétences linguistiques leur permettant d'être des juristes opérationnels en droit de la santé aussi bien en langue anglaise qu'en langue française.

Les connaissances et compétences acquises ouvrent des débouchés professionnels dans l'administration en santé, les secteurs hospitaliers publics et privés, les cabinets de conseils, les organismes d'assurance-maladie obligatoire ou d'assurance santé complémentaire, les industries de santé, les agences et administrations sanitaires ou les organisations internationales spécialisées dans le champ de la santé.

Les étudiants peuvent également souhaiter s'orienter dans le secteur de la recherche afin de réaliser une thèse de doctorat spécialement dans le domaine du droit de la santé.

Contacts

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 03 octobre 2024

Directrice
Lydia Morlet-Haïdara

Directrice
Caroline Le Goffic

Contact administratif
01 76 53 44 21
scolarite.master.deg@u-paris.fr

En bref

Composante(s)
Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion

Niveau d'études visé
BAC +5 (niveau 7)

ECTS
120

Modalité(s) de formation

- Formation initiale
- Formation continue

Validation des Acquis de l'Expérience
Oui

Langue(s) des enseignements

- Français
- Anglais

Lieu de formation
Site Malakoff - Porte de Vanves, Campus Saint Germain des Prés

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 03 octobre 2024